

# Note de cadrage Évaluation du CHEF d'ŒUVRE en Certificat d'Aptitudes Professionnelles

Cette note est à destination des équipes d'évaluateurs

Elle prend appui sur la synthèse des textes réglementaires disponibles et mis à jour sur la page dédiée suivante : <a href="https://eduscol.education.fr/3001/la-realisation-du-chef-d-oeuvre">https://eduscol.education.fr/3001/la-realisation-du-chef-d-oeuvre</a>

Elle accompagne une proposition académique de grille numérique

## CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Élèves et apprentis des établissements publics ou sous contrat avec l'État et des centres de formation d'apprentis habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation

### Définition du chef d'œuvre

Le chef d'œuvre constitue le résultat d'un travail mené dans le cadre d'une modalité pédagogique de formation particulière. Sa réalisation permet une évaluation prise en compte pour l'obtention du diplôme. Le sujet du chef d'œuvre est choisi au regard de **l'intégralité du périmètre de la spécialité du certificat d'aptitude professionnel préparé**, quelle que soit l'épreuve professionnelle à laquelle il est rattaché pour son évaluation. Il s'agit donc d'une production qui prend appui sur une démarche de projet pluridisciplinaire mobilisant des compétences et des savoirs issus des enseignements de spécialité et généraux.

L'objet de l'évaluation est <u>la démarche</u> concrète entreprise par le candidat pour mener à bien la réalisation d'un projet qui peut être individuel ou collectif.

# Modalités d'évaluation pour les centres de formation habilités au CCF :

- Première partie de la note (50%) : moyenne des notes figurant au livret de formation ou au livret scolaire.
- Seconde partie de la note (50%) : oral de présentation.

# Première partie : Réalisation du chef d'œuvre lors du parcours de formation

(50%): moyenne des notes figurant au livret de formation ou au livret scolaire.

Coefficient 0,5, en référence à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chefd'œuvre à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle.

La note retenue au titre du livret est la moyenne des évaluations des compétences inscrites aux programmes et au référentiel, mobilisées au cours du parcours de formation et acquises progressivement par les élèves au titre du chef-d'œuvre.

Elle s'appuie sur une fréquence d'évaluation raisonnable et significative. La traçabilité des notes et ou des appréciations est prévue dans le bulletin scolaire et dans le livret scolaire ou de formation pour les apprentis. Le chef-d'œuvre étant pluridisciplinaire et mobilisant une approche transversale, les professeurs d'enseignement professionnel et les professeurs d'enseignement général impliqués fixent conjointement la note et la reportent sur le livret.

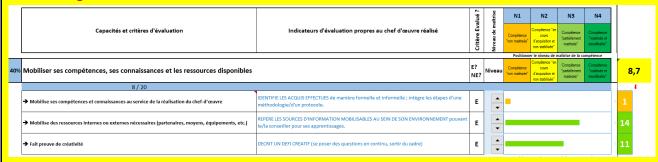
Cette évaluation figurant sur le livret porte sur la démarche de réalisation du chef-d'œuvre et notamment sur :

- la capacité de l'élève ou de l'apprenti à :
  - o mobiliser des savoir-faire et des savoirs au service de la réalisation du chef-d'œuvre,
  - o identifier, repérer, formaliser ou valoriser ses compétences professionnelles et générales,
  - mobiliser parallèlement les ressources internes ou externes nécessaires (partenaires, moyens, équipements, etc.),
  - s'organiser pour répartir la charge de travail induite par l'élaboration de son chef-d'œuvre s'il est individuel ou savoir situer sa part d'intervention dans la démarche conduisant au chef-d'œuvre s'il est collectif
  - o s'impliquer, prendre des responsabilités et des initiatives,
  - o prendre le temps de restituer un bilan de l'état d'avancement du chef-d'œuvre ;
- ses compétences relationnelles ;
- sa persévérance et capacité de motivation, voire de rebond, au long du projet ;
- sa créativité.

## Proposition académique

- Une pondération émanant de la pondération nationale pour le baccalauréat professionnel.
- Une grille numérique permettant une évaluation du chef d'œuvre sur les deux années du parcours de formation, en fin de première et en fin de terminale CAP.

### Point de vigilance



Il s'agit pour le jeune de démontrer comment il a su, au cours de la démarche de conception du chef d'œuvre, mobiliser les compétences et les savoirs des enseignements généraux (ceux des programmes) et des enseignements professionnels (ceux du référentiel de la spécialité) **pour réaliser son projet**.

Un outil de suivi individuel des compétences et capacités adapté au sujet traité doit donc accompagner le jeune lors de son parcours de réalisation du chef d'œuvre. La grille est fournie repose sur les évaluations faites par les enseignants des équipes en charge du suivi du chef d'œuvre durant les années de première et de terminale, et servira à positionner le jeune régulièrement (au moins une fois par semestre) et en fin de parcours à travers la grille académique proposée.

Le cadre d'usage de la grille est donné en annexe 1.

## Seconde partie : Réalisation du chef d'œuvre – Évaluation orale

50% : oral de présentation

Coefficient 0,5, en référence à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chefd'œuvre à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle.

De même que l'objet essentiel de l'évaluation n'est pas le chef-d'œuvre en tant que tel mais la capacité de l'élève à en présenter la démarche qui le sous-tend, le support de présentation n'est pas non plus l'objet de l'évaluation.

L'absence à l'oral du chef-d'œuvre n'entraîne pas la non-délivrance de diplôme mais l'attribution de la note zéro.

#### Déroulement de l'oral de présentation :

Tous les candidats passent l'oral de présentation.

**Durée :** durée globale de **10 minutes** avec une répartition indicative de 5 minutes de présentation et 5 minutes de questions.

**Support de présentation**: Le candidat peut prendre appui sur un support de cinq pages maximum qu'il apporte et peut utiliser librement lors de l'oral. Le support, en lui-même, n'est pas évalué et sa consultation ne peut être exigée par la commission. Ce support ne doit pas nécessiter l'utilisation de technologie ou matériels particuliers sauf pour les candidats en situation de handicap.

L'oral : Présentation et échange à partir de questions qui comprend les aspects suivants :

- présentation du candidat : diplôme et spécialité préparée ;
- exposé de la démarche de réalisation de son chef d'œuvre et, s'il se rattache à un projet collectif, de sa part individuelle prise dans le projet;
- difficultés et aspects positifs du projet ;
- avis du candidat sur la production ainsi réalisée et son appréciation quant aux possibilités d'amélioration ou perspectives de développement à y apporter.

**Commission d'évaluation** : Composée d'un professeur d'enseignement général et d'un professeur d'enseignement professionnel. Un des évaluateurs est un de ceux qui ont suivi la réalisation du chef d'œuvre.

# Proposition académique

- Une pondération émanant du cadre national pour le CAP.
- Une grille de suivi sur les deux années.
- Une grille numérique permettant une évaluation du chef d'œuvre lors de l'oral, en fin de terminale CAP.



# Note de cadrage Évaluation du CHEF d'ŒUVRE en Certificat d'Aptitudes Professionnelles

Cette note est à destination des équipes d'évaluateurs

Elle prend appui sur la synthèse des textes réglementaires disponibles et mis à jour sur la page dédiée suivante : <a href="https://eduscol.education.fr/3001/la-realisation-du-chef-d-oeuvre">https://eduscol.education.fr/3001/la-realisation-du-chef-d-oeuvre</a>

Elle accompagne une proposition académique de grille numérique

#### **FORME PONCTUELLE**

Élèves et apprentis des établissements d'enseignement privés hors contrat et des centres d'apprentis non habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation.

#### Définition du chef d'œuvre

Le chef d'œuvre constitue le résultat d'un travail mené dans le cadre d'une modalité pédagogique de formation particulière. Sa réalisation permet une évaluation prise en compte pour l'obtention du diplôme. Le sujet du chef d'œuvre est choisi au regard de **l'intégralité du périmètre de la spécialité du certificat d'aptitude professionnel préparé**, quelle que soit l'épreuve professionnelle à laquelle il est rattaché pour son évaluation. Il s'agit donc d'une production qui prend appui sur **une démarche de projet pluridisciplinaire mobilisant des** 

Il s'agit donc d'une production qui prend appui sur une démarche de projet pluridisciplinaire mobilisant des compétences et des savoirs issus des enseignements de spécialité et généraux.

L'objet de l'évaluation est <u>la démarche</u> concrète entreprise par le candidat pour mener à bien la réalisation d'un projet qui peut être individuel ou collectif.

## Modalités d'évaluation pour les centres de formation non habilités au CCF :

## Un oral de présentation

Coefficient 1, en référence à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chefd'œuvre à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle

De même que l'objet essentiel de l'évaluation n'est pas le chef-d'œuvre en tant que tel mais la capacité de l'élève à en présenter la démarche qui le sous-tend, le support de présentation n'est pas non plus l'objet de l'évaluation.

L'absence à l'oral du chef-d'œuvre n'entraîne pas la non-délivrance de diplôme mais l'attribution de la note zéro.

# Déroulement de l'oral de présentation :

Tous les candidats passent l'oral de présentation.

**Durée :** durée globale de **10 minutes** avec une répartition indicative de 5 minutes de présentation et 5 minutes de questions.

**Support de présentation**: Le candidat peut prendre appui sur un support de cinq pages maximum qu'il apporte et peut utiliser librement lors de l'oral. Le support, en lui-même, n'est pas évalué et sa consultation ne peut être exigée par la commission. Ce support ne doit pas nécessiter l'utilisation de technologie ou matériels particuliers sauf pour les candidats en situation de handicap.

L'oral : Présentation et échange à partir de questions, qui comprend les aspects suivants :

- présentation du candidat : diplôme et spécialité préparée ;
- exposé de la démarche de réalisation de son chef d'œuvre et, s'il se rattache à un projet collectif, de sa part individuelle prise dans le projet;
- difficultés et aspects positifs du projet ;
- avis du candidat sur la production ainsi réalisée et son appréciation quant aux possibilités d'amélioration ou perspectives de développement à y apporter.

**Commission d'évaluation** : Composée de deux professeurs obligatoirement issus d'un établissement public, d'un établissement privé sous contrat ou d'un centre de formation d'apprentis habilité à pratiquer le contrôle en cours de formation.

## Proposition académique

- Une pondération émanant de la pondération nationale pour le baccalauréat professionnel.
- Une grille numérique permettant une évaluation du chef d'œuvre lors de l'oral.

# Annexe 1 : Cadre d'usage de la grille de suivi de la réalisation du chef d'œuvre

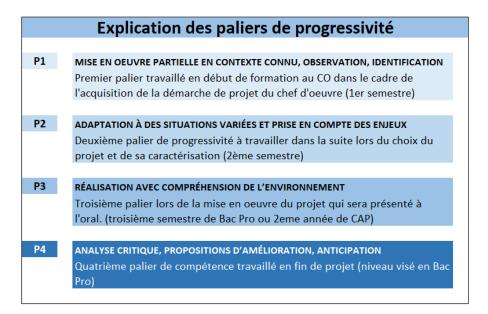
Le chef d'œuvre étant une production qui prend appui sur une démarche de projet pluridisciplinaire mobilisant des compétences et des savoirs issus des enseignements de spécialité et généraux, il convient à chaque équipe de déterminer en fonction des projets de chaque groupe d'élèves, les compétences spécifiques et disciplinaires qui y sont développées.

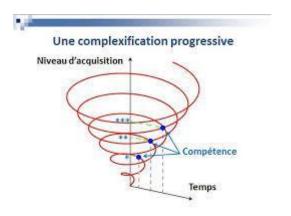
A partir de ce suivi disciplinaire, l'équipe se réunit à minima une fois par semestre pour établir un bilan de suivi au regard de l'étape d'avancement des projets et des phases d'apprentissages possibles.

Il convient ainsi de ne pas oublier la nécessité d'apprendre à travailler de manière collaborative, de travailler en mode projet dans le sens du chef d'œuvre, de choisir et de caractériser un projet, de créer le cadre partenarial..., avant de passer à la phase réalisation du projet qui sera présenté à l'examen. Le suivi englobe l'ensemble de ces phases, à des paliers de compétences différents, allant progressivement vers une autonomisation de l'activité de l'élève.

Il convient donc de préparer et de suivre le développement des compétences évaluées pour le suivi du chef d'œuvre en intégrant une progression spiralaire. Nous vous proposons un cadre de progressivité sur quatre paliers de progressivité :

Pour ce qui relève du CAP, nous vous proposons de viser au niveau terminal le palier 3, le palier 4 restant le niveau visé par le Baccalauréat professionnel.





Il est donc possible de travailler toutes les compétences sur les deux années : en fonction de l'avancée du projet dans le temps on veillera à faire évoluer les paliers de progressivité par la mise en place d'indicateurs adaptés au palier correspondant.

Il en va de même lors de l'acquisition de la démarche de projet, dans une première phase de travail autour d'un environnement connu.

## Utilisation de la grille de suivi :

Le fichier propose quatre onglets :



L'onglet **Identification** permet de générer une grille individuelle par période de formation et par palier de progressivité

L'onglet **Suivi du CO** est la grille de suivi par palier : elle pourra être déclinée dans les périodes souhaitées pour chaque élève. Elle s'alimente automatiquement par les saisies dans la grille Identification.

L'onglet **Données** comprend les données nécessaires au fonctionnement de cet outil : vous pouvez y copier votre liste d'élèves qui viendra alimenter l'onglet Identification. Il est également possible d'y consulter la liste des indicateurs attendus au regard des critères d'évaluation de chaque compétence ou capacité.

L'onglet Oral du CO est la grille académique proposée pour l'évaluation de l'oral.

# Chronologie d'utilisation du fichier :

 Onglet Données: vous pouvez y intégrer la liste de vos élèves, en y collant à partir de la ligne « nom1 » les noms et prénoms de votre fichier source disponible dans l'établissement.

Elèves	
Nom	Prénom
?	?
Nom1	Prénom1
Nom2	Prénom2
Nom3	Prénom3
Nom4	Prénom4
NomE	DránamE

# 2. Onglet Identification:



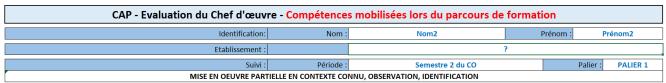
Un clic sur une ligne vous ouvre une liste déroulante à sa droite après avoir cliqué sur la flèche. Sélectionner ensuite la donnée souhaitée dans la liste déroulante.

Le prénom apparaît automatiquement à partir du choix du nom.

Le nom de l'établissement est à saisir directement (pas de liste déroulante).

À partir de là, vous pouvez enregistrer le fichier au nom de l'élève choisi. Il est donc nécessaire de générer un fichier par élève pour le moment.

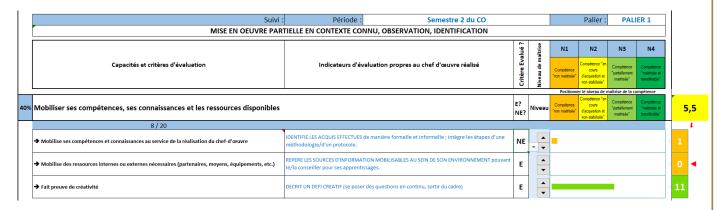
## 3. Onglet Suivi du CO:



Le nom, prénom et établissement de l'élève apparaissent automatique à partir des données saisies préalablement.

Il convient de choisir par liste déroulante en cliquant sur la case correspondante (case blanche), la période ainsi que le palier. Nous vous proposons 4 périodes et 3 ou 4 paliers de progressivité selon le diplôme préparé.

Nous vous conseillons de générer une fiche de Suivi CO par palier et/ou par période.



En fonction du palier de progressivité choisi, les indicateurs d'évaluation s'intègrent automatiquement dans le tableau.

Vous pouvez décider en fonction de la période de ne pas évaluer un critère. Toutefois il est nécessaire d'évaluer à minima 50% des critères (1/2 ou 2/3) sans quoi la note finale ne se calculera pas. Pour désélectionner un critère cliquer sur la case correspondante de la colonne 'critère évalué ?' et choisir dans le menu déroulant NE (Non évalué).

À partir de là, il vous suffit de reporter le niveau atteint par l'élève au moment du bilan. Cette **phase collective** est à réaliser au regard des résultats obtenus dans chacune des disciplines qui participent au suivi du CO.

Il vous faut par conséquent cliquer sur le bouton de l'ascenseur (flèches) pour faire évoluer la barre au regard de résultats obtenus.





Contrairement aux grilles certificatives, les grilles de suivi permettent un positionnement plus fin pour faire apparaître les progrès de l'élève. (5 incréments par niveau).

Si le résultat est 0, une flèche à droite le signale afin d'éviter un oubli. La note est tout de même calculée.

Cette grille peut être utilisée autant de fois que nécessaire et faire l'objet de bilan plusieurs fois par semestre si nécessaire pour positionner les élèves au regard de leurs progrès.

Des indications d'aides apparaissent sur la partie droite de la grille pour son utilisation.

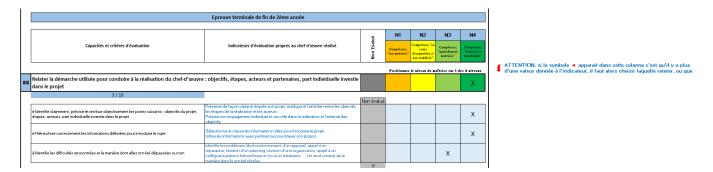


Lorsque toutes les conditions d'usage sont requises, une note globale est calculée. L'équipe peut à partir de cette donnée, proposer la note en adéquation avec l'environnement de travail réel, et saisir l'appréciation avant archivage.

	Note attribuée par l'équipe →	/20	Note calculée	10,9
Appréciations de l'équipe sur les compétences développées de l'élève :				
Appreciations de l'equipe sur les compétences developpées de l'eleve :				
	Saisir ici l'appréciation			

# 4. Onglet Oral du CO:

Lors de l'évaluation orale du chef d'œuvre, il convient de saisir « X » au regard du degré d'acquisition de chaque indicateur d'évaluation pour vous permettre ensuite de positionner le degré de maîtrise de la capacité. Cette opération n'est pas réalisée automatiquement par la grille, les indicateurs d'évaluation vous servent à la prise de décision du degré d'acquisition de la capacité, qui seule compte pour le calcul de la note.



À l'instar de la grille de suivi du chef d'œuvre, il vous est possible de ne pas évaluer tous les critères. Toutefois, la note finale ne se calculera pas si deux critères ou plus ne sont pas évalués. Pour désélectionner un critère il faut saisir « X » dans la colonne « Non-évaluée » de l'indicateur correspondant.



ATTENTION, si le symbole ◀ apparait, c'est qu'il y a plus d'une valeur donnée à l'indicateur, (ex : 2 indicateurs, du niveau de maîtrise ou mentionné "non" évalué). Il faudra alors choisir lequel retenir.

